

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARVILLE-LA-MALGRANGE**

- - -

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HURPEAU, Maire de Jarville-la-Malgrange, le Conseil Municipal de la Ville de Jarville-la-Malgrange est réuni en séance ordinaire, à l'Espace Françoise Chemardin.

Le 3 février 2017, c'est-à-dire au moins 5 jours avant la séance, une convocation écrite a été transmise aux Conseillers Municipaux, portée au registre des délibérations, affichée et publiée dans les formes prescrites à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance a été affiché dans les huit jours, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations ont été transmises au Contrôle de Légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

- - - -

Etaient présents :

M. HURPEAU, Mme POLLI, M. DAMM, Mme DENIS, Mme GRANDCLAUDE, M. DARNE, Mme BENHAFUODA, M. DRILLON, M. VIGNERON, Mme ROMO, Mme GUENIOT, Mme LAROPPE, Mme BRAGA, M. COURRIER, M. KEMPF, M. SKWIRZYNSKI (partir de la communication des décisions au Conseil Municipal), Mme LANGARD, M. OUGIER, M. BACUS, Mme MATTON.
M. MANGIN, Mme WUCHER.
M. LAVICKA, M. BAN.

Etaient excusés et représentés :

M. WEIBEL, excusé et représenté par M. COURRIER
M. SKWIRZYNSKI, excusé et représenté par Mme GRANDCLAUDE (jusqu'à la communication des décisions au Conseil Municipal)
M. MATHERON, excusé et représenté par M. MANGIN
M. ANCEAUX, excusé et représenté par M. BAN

Etait excusée :

Mme MOUANDZA

Etait absent :

M. AOUCHACHE

Secrétaire de Séance : Vanessa MATTON

- - - - -

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 :

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL
DECISIONS DU MAIRE**

DECISIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE MARCHES ET CONTRATS

Décision n°	Objet	Co-contractant	Montant
124/2016	Avenant 1 au lot 2 du marché de travaux pour La réhabilitation d'un immeuble de bureaux en bâtiment administratif – concerne des travaux complémentaires non prévus au marché, révélés suite à la	Société BETON TECHNIQUES SERVICES	<i>Montant initial du lot 2 du marché : 168 960,30 € TTC Montant de l'avenant du lot 2 : 25 791,33 € TTC</i>

	démolition du bâtiment : - réfection des chapes - renforcement des poutres et poteaux métalliques (suite à démolition) - découpes de murs béton (suite à démolition) - réalisation d'un mur de soutènement (suite à abattage des arbres) - réhausse de l'acrotère (en moins-value)		<i>% d'augmentation du lot 2 : + 15,26 %</i> <i>Nouveau montant du lot 2 du marché : 194 751,63 € TTC</i> <i>% d'augmentation du montant total des marchés de travaux : +2,325 %</i>
125/2017	Avenant 1 au lot 1 du marché de travaux pour la restructuration de la salle des fêtes - concerne la dépose de doublage au rez-dechaussée et l'évacuation des déchets en centre de traitement	Société B2X	<i>Montant Initial du lot 1 du marché : 22 830,00 € TTC</i> <i>Montant de l'avenant du lot 1 : + 2 160,00 € TTC</i> <i>% d'augmentation du lot 1 : + 9,46 %</i> <i>Nouveau montant du lot 1 du marché : 24 990,00 € TTC</i> <i>% d'augmentation du montant total des marchés de travaux : +0,141 %</i>
128/2016	Avenant 1 au marché de prestations de service de gestion de l'accueil et l'animation périscolaire du matin, du soir et du temps de restauration scolaire – vise à préciser formellement que le prix indiqué dans l'acte d'engagement s'entend pour la première année d'exécution du marché	UFCV	/
01/2017	Contrat concernant la maintenance du photocopieur des Pôles Fonctionnel et Technique	Société AGCOM	0,0032 € HT /copie N&B 0,032 € HT/copie couleur
02/2017	Organisation d'une formation SST – SSIAP1 – H0B0 pour un agent	Centre de Formation Sécurité incendie	1 725,00 € TTC pour 91 heures
03/2017	Organisation d'une représentation « Je suis Vieux (pas beaucoup mais déjà) le 25/02/2017 à 20 h 30 à la salle de spectacle du Lycée de la Malgrange	Compagnie Frédéric Recrosio	2 750,00 € TTC
04/2017	Organisation d'un spectacle « Le Presqu'Orchestre « Ca nous ramènera pas Dalida » » le 21/01/2017 à 20 h 30 à l'Espace Chemardin	Association Samailulu	1 500,00 € TTC
06/2017	Intervention d'une psychologue à la SMA « Les capucines » en matière de supervision du personnel et de l'équipe de direction	Mme DRAIS-CANOVAS	8 680,00 € TTC pour l'année 2017 (124 h)
07/2017	Organisation d'un spectacle « L'Homme de Rien » dans le cadre du Théâtre Jeune Pousse les 1 ^{er} et 2 février 2017	Compagnie « Le troupeau dans le crâne »	2 532,00 € TTC
08/2017	Intervention d'une psychologue au Lieu d'Accueil Parents Enfants à Jarville-Malgrange	Mme DRAIS-CANOVAS	28 980,00 € TTC pour l'année 2017 (414 h)
09/2017	Organisation d'un spectacle « A la soupe » dans le cadre du Théâtre Jeune Pousse les 24 et 25 janvier 2017	Compagnie Caravanes	2 362,00 € TTC

DECISIONS RELATIVES AUX LOUAGES DE CHOSES

Décision n°	Objet
122/2016	Mise à disposition d'un véhicule de l'Institut des Sourds de La Malgrange au profit de L'ATELIER le 04/12/2016 pour le transport des enfants et représentants de la Ville pour le défilé de Saint Nicolas à Nancy
123/2016	Mise à disposition d'une salle par le collège-lycée La Malgrange, pour la programmation des spectacles de la saison culturelle 2016/2017
127/2016	Avenant 2 à la convention d'utilisation et de gestion des installations sportives du gymnase Montaigu avec le Syndicat Intercommunautaire Scolaire (SIS)
129/2016	Résiliation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un appartement de type F4 au 15, rue Rameau
05/2017	Mise à disposition d'une salle à L'Espace Marie Curie pour l'organisation de Primaires entre le Parti Socialiste et la Commune de Jarville-la-Malgrange les 22 et 29 janvier 2017

Monsieur LAVICKA indique que les deux premières décisions posent problèmes : en effet, un simple calcul entre le montant de l'avenant et le montant initial du marché montre que cela ne correspond en rien au taux d'augmentation fourni.

Monsieur le Maire propose de vérifier auprès des services et d'apporter les modifications nécessaires dans le procès-verbal. L'explication des services est inscrite ci-dessous :

Concernant la décision n°124/2016, le pourcentage d'augmentation de + 2,325% correspond au calcul de la variation du montant total des marchés de travaux pour l'opération de réhabilitation d'un immeuble de bureaux en bâtiment administratif.

S'agissant spécifiquement du lot N°02 Gros Œuvre, VRD, l'avenant N°1 de + 25 791,33 € TTC porte le nouveau montant du lot N°02 à 194 751,63 € TTC soit + 15,26 %.

Concernant la décision n°125/2016, de la même façon, le pourcentage d'augmentation de + 0,141% correspond au calcul de la variation du montant total des marchés de travaux pour l'opération de restructuration de la Salle des Fêtes.

S'agissant spécifiquement du lot N°01 Démolition, le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de + 9,46%.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions du Maire.

N°1

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC L'ASSOCIATION KALEIDOSCOPE

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014, la Commune de Jarville-la-Malgrange a approuvé son Projet Educatif du Territoire dont l'objectif principal est de « **définir un parcours éducatif, pour chaque enfant scolarisé à Jarville-la-Malgrange, en facilitant la continuité entre les différentes étapes (petite enfance, maternelle et élémentaire) et entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)** ». Cet objectif a d'ailleurs été partagé par l'ensemble des partenaires concernés par cette réforme des rythmes de l'enfant du Territoire. Cette finalité sera développée en s'appuyant sur les enjeux déjà identifiés par rapport à trois thématiques stratégiques : la réussite scolaire, la parentalité et citoyenneté et loisirs.

Dans la poursuite de la concertation engagée depuis février 2013, au même titre que les services

municipaux et les professeurs des écoles, les associations locales ont été invitées à proposer des activités qui pourront se dérouler pendant ces nouveaux temps d'activités périscolaires.

Ainsi, l'association KALEIDOSCOPE a présenté, dans la convention d'objectifs signée le 17 novembre, un plan d'actions 2016/2017 pour lequel la Ville s'est engagée, par délibération du Conseil Municipal en date 17 novembre 2016, à verser une subvention de 3 500,00 €.

L'association KALEIDOSCOPE propose de mettre en œuvre de nouvelles activités pendant les TAP, sur l'année scolaire 2016-2017, à hauteur de 3 séances par semaine à compter de janvier 2017.

La mise en œuvre de ces trois séances supplémentaires mobilisera des moyens humains et matériels supplémentaires et le montant de la subvention complémentaire sollicité par l'association, pour ces nouveaux créneaux, s'élève à 2 400,00 €.

Sur avis favorable de la Commission « Vie scolaire et Enseignement » en date du 31 janvier 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 2 400,00 € à la Convention d'Objectif TAP 2016/2017, portant la subvention prévisionnelle à la Convention d'Objectifs TAP 2016/2017 avec l'association KALEIDOSCOPE, à 5 900,00 €.

S'ENGAGE : à inscrire au Budget Principal 2017 les crédits nécessaires aux versements de la subvention qui interviendront à compter du 1^{er} mars 2017.

VERSE : la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous conformément aux modalités précisées dans l'article 4 de l'avenant n° 1.

Associations	Subvention prévisionnelle	Subvention versée en novembre 2016 et janvier 2017	Subvention à verser en mars 2017 16/21 ^{ème} de la subvention prévisionnelle
KALEIDOSCOPE	3 500 €	1 458 € + 1556 €	0 €
KALEIDOSCOPE	2 400 €		1 829 €
Total	5 900 €	3 014 €	1 829 €

Le versement du solde de la subvention sera effectué sur présentation d'un bilan financier réel et après une évaluation des actions par le Comité de Pilotage PEDT à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Monsieur MANGIN indique qu'il votera cette délibération mais il souhaiterait cependant, même si là c'est trop tard, avoir dans les objectifs, la thématique « expression orale ». En effet, pour avoir pendant 30 ans fait classe en lycée professionnel, il a souvent constaté des jeunes ayant du mal à s'exprimer. Il trouve que les objectifs présentés sont bons mais il propose cette idée qui permettrait aux enfants de se libérer, par le biais du théâtre ou autres actions.

Madame DENIS précise que ce genre d'actions se fait dans le cadre du DRE, même si cela s'adresse à un public ciblé. Dans les actions du DRE, il y a des actions « langage » qui sont effectivement très efficaces.

Madame POLLI ajoute que cela fait partie des compétences premières des référentiels de l'Education Nationale : Cela fait partie des objectifs fixés à l'Ecole, et la Ville s'inscrit dans la complémentarité de ces objectifs.

Adopté à l'unanimité

N°2

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS 2016/2017

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014, la Commune de Jarville-la-Malgrange a approuvé son Projet Educatif du Territoire dont l'objectif principal est de « **définir un parcours éducatif, pour chaque enfant scolarisé à Jarville-la-Malgrange, en facilitant la continuité entre les différentes étapes (petite enfance, maternelle et élémentaire) et entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)** ». Cet objectif a d'ailleurs été partagé par l'ensemble des partenaires concernés par cette réforme des rythmes de l'enfant du Territoire. Cette finalité sera développée en s'appuyant sur les enjeux déjà identifiés par rapport à trois thématiques stratégiques : la réussite scolaire, la parentalité et citoyenneté et loisirs.

Dans la poursuite de la concertation engagée depuis février 2013, au même titre que les services municipaux et les professeurs des écoles, les associations locales ont été invitées à proposer des activités qui pourront se dérouler pendant ces nouveaux temps d'activités périscolaires.

Ainsi, plusieurs associations locales ont proposé et mis en place des activités périscolaires durant l'année scolaire 2015/2016.

Afin de poursuivre ce partenariat en 2016/2017, l'association LE MOULE A GAUFRES a présenté un plan d'action pour laquelle la Ville s'engage à verser une subvention. Il convient de signer une convention d'objectifs avec cette dernière afin de définir les modalités d'intervention de chacune des parties.

Il vous est proposé d'approuver la convention d'objectifs jointe en annexe avec ce nouveau porteur de projets et le versement de la subvention correspondante.

Sur avis favorable de la Commission « Vie scolaire et Enseignement » en date du 31 janvier 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le porteur du secteur associatif : LE MOULE A GAUFRES.

S'ENGAGE : à inscrire au Budget Principal 2017 les crédits nécessaires aux versements de la subvention qui interviendront à compter du 1^{er} mars 2017.

VERSE : la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous, conformément aux modalités précisées dans l'article 4 de la convention d'objectifs.

Association	Subvention prévisionnelle	Subvention versée en mars 2017 (12/17 ^{ème} de la subvention prévisionnelle)
LE MOULE A GAUFRES	2 650 €	1 871€
Total	2 650 €	1 871 €

Le versement du solde des subventions prévues dans le cadre des conventions d'objectifs sera effectué sur présentation d'un bilan financier réel et après une évaluation des actions par le Comité de Pilotage PEDT à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Monsieur LAVICKA souhaite réitérer sa demande de l'année dernière concernant les TAP et à laquelle Madame la Première Adjointe répondait qu'outre les associations, de nombreuses autres personnes intervenaient : le prestataire UFCV, les vacataires, des contrats périodiques, des auto-entrepreneurs. Il demande à connaître la liste des personnes employées pour les TAP, leurs statuts, leurs compétences et leurs rémunérations. Il est en effet convaincu que le Maire n'emploie ni son épouse, ni ses enfants ou petits-enfants mais précise que la démocratie exige de la transparence. Il rappelle simplement que le Code Général des Collectivités Territoriales précise que toutes les informations doivent être apportées aux membres du Conseil Municipal pour leur permettre d'assurer leur contrôle.

Madame POLLI réitère la réponse qu'elle lui a faite en commission municipale : il y a effectivement différents statuts qui encadrent les personnels chargés des TAP. Mais, que ce soit pour le personnel de Mairie ou pour le personnel vacataire qui encadre les TAP, aucune liste ne sera communiquée ; il n'y a aucune utilité à cela.

Adopté à l'unanimité

N°3

FINANCES LOCALES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération et un vote spécifique.

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Relations avec les entreprises et les commerces, Emploi » en date du 30 janvier 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

PREND ACTE : de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

Monsieur DAMM présente le Débat d'Orientation Budgétaire puis chaque orientation politique est détaillée par l'élus référent.

Avant d'inviter les membres du Conseil Municipal à débattre sur les orientations qui viennent d'être présentées, Monsieur le Maire tient à remercier Claude DAMM et l'ensemble des élus pour le travail collectif mené dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Il demande aux uns et aux autres de s'exprimer librement, de manière respectueuse et constructive.

Monsieur LAVICKA indique que la lecture du rapport, comme chaque année, apporte beaucoup de généralités. Quant aux orientations politiques, on y trouve des actions imprécises, beaucoup de « copié-collé » sur le rapport précédent, des manques importants et une grande dose d'hypocrisie.

Tout d'abord, il souhaite relativiser les conclusions de la page 18 sur la fiscalité par habitant. La comparaison avec la moyenne de la strate doit être corrigée par la proportion de la population soumise effectivement aux impôts locaux ; l'Etat ne compensant que partiellement les exemptions d'impôt. En outre, toute comparaison devient difficile avec l'Intercommunalité.

Ensuite, il lit sur l'équilibre budgétaire, il devrait dire déséquilibre, page 29 : (...) *si cette tendance se poursuit, le résultat reporté sera bientôt insuffisant pour assurer cet équilibre (...)*. Il laisse à chacun le soin de lire entre les lignes. Le tableau de la page 31 étant là pour rejeter la faute sur le « méchant gouvernement » alors qu'une grande part des difficultés est en fait le résultat d'une mauvaise gestion.

Il ajoute que le Maire prétend maîtriser les dépenses de personnel (page 35). Or, page 25, il lit sur le tableau : en 2006, 4 960 000 € et les hypothèses du budget 2017 mentionnent 5 190 000 €, soit une augmentation de près de 5 % : on est loin du 1,6 GVT et du 0,6 d'augmentation des fonctionnaires. La réponse se trouve page 36 : transformer des primes en points, réorganiser les carrières des agents, créer un temps de cadencement unique, mettre en place un nouveau régime indemnitaire. Voilà un bel exemple de contournement des règlements et du blocage des salaires des fonctionnaires et agents des Collectivités Territoriales. Ce n'est certainement pas maîtriser les dépenses de personnel et ce n'est pas la première réforme du régime indemnitaire qui conduit à une augmentation de la masse salariale. Trop c'est trop ! Il souhaite plus d'équité avec les autres salariés. Il rappelle être toujours dans l'attente des dépenses d'entretien du gymnase de Montaigu.

Il poursuit sur les associations locales qui continueront d'être soutenues, lit-il, mais tout de suite après : tout en participant aux efforts de gestion que la Ville s'est imposée. Ce qui laisse penser qu'elles n'auront pas les mêmes chances que le personnel.

Engager une réflexion sur le volume et la planification des manifestations municipales et associatives, mobiliser les services municipaux et les associations afin d'élaborer le calendrier annuel des manifestations communales et associatives, cela veut-il dire que le Maire souhaite mettre les associations sous tutelle ?

S'agissant du Cadre de Vie, il note : Poursuivre la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics qui s'achèvera en 2021. Cette année, les montants n'ont pas été donnés, ni dans la poursuite des démarches engagées en matière d'économie d'énergie.

Par ailleurs, il signale toujours des manques importants dans le Rapport d'Orientation Budgétaire :

Rien sur les deux fléaux que subit notre Ville : Le manque de propreté, le manque de sécurité. Cela fait trois ans qu'il s'efforce d'attirer l'attention du Maire sur ces problèmes. Y aura-t-il des moyens pour mettre en place des actions en termes de sécurité ? Le Maire dit aussi mutualiser la production florale avec la Ville de Laneuveville-devant-Nancy ; cela est bien mais il souhaiterait savoir pourquoi la Ville ne participe plus au concours des Villes Fleuries. Est-ce par crainte de perdre ses trois étoiles, sachant que la dimension propreté est prise en compte, car en matière de propreté rien de nouveau. Au niveau du parking rue du Maréchal Ney, il peut toujours voir depuis sa fenêtre les mauvaises herbes qui n'ont toujours pas été coupées et qui sont hautes maintenant d'1m50. Est-ce un privilège qui lui est fait ?

Autre oubli constaté : les personnes âgées. Il est curieux de savoir comment concrètement le Maire va renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.

Toujours des paroles, rien que des paroles.

Il poursuit : « Mise en œuvre des besoins sociaux en 2017, afin de réaliser un diagnostic social permettant de recenser les besoins sociaux du territoire et d'adapter les réponses locales aux besoins de la population jarvilloise ». Toujours le même jargon qui cache l'inaction. Il serait dommage de dépenser une nouvelle fois de l'argent pour un diagnostic sans suite.

Il continue avec le projet de ville qui est quant à lui très révélateur du manque de maîtrise des différents projets. En 2016, il était prévu pour l'Espace Communal Foch, 754 K€, pour la salle des fêtes, 998 K€, pour l'Hôtel de Ville, 227 K€, ainsi que l'acquisition de l'immeuble sis rue de la République pour 450 K€.

Or, le réalisé page 65 fait apparaître, pour l'Espace Communal Foch : 338 k€, pour la salle des fêtes : 101 K€, pour l'Hôtel de Ville : 117 K€. Quant à l'acquisition de l'immeuble sis rue de la République, elle est reportée à une date ultérieure et a disparu du tableau. Quel crédit donner au tableau pour 2017 ?

Il fait état de 4 480 000 € en dépenses et pour les recettes, de la somme de 1 160 101 € de subventions et se demande si cette somme représente les subventions demandées, souhaitées ou notifiées ?

S'agissant de la cession foncière de 2 393 953 €, seuls 1 621 K€ sont expliqués (le terrain du Pré Jean Fontenier, 750 k€, déjà prévu en 2016, et le site AMC pour 871 K€). Quid des 773 K€ restant ?

En résumé et en conclusion, il trouve ce rapport toujours aussi imprécis, sans aucune explication. La majorité municipale ne respecte toujours pas l'opposition. Ce débat n'est qu'une formalité obligatoire sans dialogue, avec un maire qui reste fermé.

Monsieur Le Maire marque son étonnement : en effet, il y a des moments où il se demande si Monsieur LAVICKA a été un jour adjoint en charge des finances de la Ville... notamment quand il l'entend parler des subventions : à l'intérieur d'un projet budgétaire, on ne met jamais les subventions tant qu'elles ne sont pas notifiées. Il n'aurait même pas du poser cette question.

Le reste des remarques formulées par Monsieur LAVICKA va de pair.

Madame DENIS précise que lorsque Monsieur LAVICKA dit que la Ville cherche à mettre la main mise sur les associations, elle pense qu'il fait une confusion entre une main mise sur les associations et un partenariat avec les associations.

Monsieur DAMM revient sur quelques points. S'agissant des subventions, il rappelle avoir dit précédemment, et il parlait bien des subventions notifiées qui ont été reprises dans le détail par Monsieur DARNE, à la page 66. Le total des subventions notifiées au 31 décembre 2016 représentait 1 856 000 €. On est bien sur les montants qui figurent sur le tableau des autorisations de programme ; ce tableau sera d'ailleurs voté au moment du budget. Il ajoute avoir également précisé qu'il y avait eu des dépenses notifiées en 2016 en autorisation de programme qui n'ont pas été réalisées et qui seront basculées sur l'année 2017.

Il précise à Monsieur LAVICKA que pour 2017, ce sont des subventions notifiées. Evidemment, il y a des dossiers déposés, sur lesquels il n'y a pas encore de réponse et qui figurent dans les estimations ; on est bien dans de la prospective sur 2018 et 2019. Il ajoute que les subventions sont perçues au fur et à mesure de l'avancement des travaux mais on sait qu'au 31 décembre 2016, 1 856 000 € de subventions sollicitées ont été notifiés.

Monsieur MANGIN ne reviendra pas sur l'ensemble de ces présentations. Manifestement, la situation n'est pas bonne mais elle n'est pas bonne depuis longtemps et qu'elle s'aggrave. Monsieur LAVICKA a d'ailleurs eu raison de préciser que ce n'est pas seulement dû à des suppressions de dotations de l'Etat. Pour lui, le Maire a une forte responsabilité dans cette situation même s'il entend bien que c'est compliqué, notamment avec un tissu social difficile, où il y a 33 % d'habitat social. C'est d'autant plus compliqué qu'il faut trouver des solutions ; il voit d'ailleurs que la Ville a fait la course aux subventions, ce qui est normal et pense également qu'il y a des possibilités importantes au niveau européen.

Le drame, bien évidemment, c'est de ne pas attirer les classes moyennes, voire moyennes supérieures alors que Jarville-la-Malgrange a de vraies potentialités : il y a des zones d'activités, des entrées de contournement proches, le centre-ville de Nancy à proximité. Toutefois, il attire l'attention car pour faire venir les classes moyennes, il ne faut pas que la ville centre essaie d'opérer une main mise sur ces potentialités d'achat des classes moyennes et ça c'est un vrai problème. Une réflexion municipale devrait être menée afin de prendre cas de l'ensemble des 19 autres communes pour savoir quels sont leurs plans

et est-ce qu'on n'a pas intérêt à accompagner plus la Ville de Jarville-la-Malgrange qui est une des villes les plus pauvres du département pour essayer de dégager des marges de manœuvre.

Si on n'arrive pas à le faire, cela va être difficile car sans auto-financement, cela va être compliqué car après, ce sera certainement des augmentations de taxes - taxes d'habitation - mais notamment le foncier bâti qui est relativement faible par rapport à la moyenne de la strate sur des communes qui ressemblent à Jarville-la-Malgrange.

Il admet que la chose est difficile mais cela fait trop longtemps que cela dure et il serait temps de se ressaisir. A un moment donné, cela sera incontournable, et quel que soit les résultats des présidentielles, il ne pense pas que la chose s'améliorera. Il ne veut pas polémiquer mais les programmes établis et notamment celui de Monsieur FILLON ne laissent pas de place du tout à l'interrogation : quand il supprime 500 000 fonctionnaires, il n'y en a pas qu'au niveau de l'Etat. On est obligé de supprimer des fonctionnaires car les dotations de l'Etat commencent à être difficiles et parce qu'on n'a pas suffisamment mutualisé auparavant. Il aime d'ailleurs à rappeler que lorsqu'on est passé du District à la Communauté Urbaine, toutes les communes de l'agglomération ont gardé « une poire pour la soif », elles ont gardé entre 10 et 15 % du personnel qu'elles auraient pu transférer et ont gardé entre 11 et 12 % du budget qu'elles auraient pu transférer. C'est-à-dire que les économies de la mutualisation de la Communauté Urbaine n'ont pas été réalisées à 100 % dans les communes et ça ce n'est pas correct.

Il ajoute aussi qu'il va y avoir 6 millions de plus de dotations pour la Métropole et se demande si cette somme sera en plus sur le budget ou viendra en déduction au niveau de la taxation qui est faite sur les grands nancéens. C'est une vraie interrogation.

Monsieur le Maire revient sur les efforts de la Ville pour attirer une autre population. Il a l'impression que Monsieur MANGIN ne fait que reprendre les éléments de la plaquette réalisée par la Ville et remise à l'ensemble des promoteurs en juillet 2015. Effectivement, on souhaite attirer sur la Commune d'autres populations et il y a des programmes qui sont sur le point de sortir : près de la rue du port, le long du canal, sur l'îlot Foch/Renémont, sur le Pré Jean Fontenier. Cette recherche d'attirer sur la ville une population qui versera de la taxe d'habitation est faite ; on n'en voit pas pour l'instant encore les effets mais tout ce travail préalable est fait par la Municipalité. Donc, lorsque Monsieur MANGIN dit qu'on n'a pas de vision, il n'est pas du tout d'accord avec lui mais c'est normal, c'est aussi cela le débat.

Monsieur BAN souhaite que lorsque le Maire parle de la Municipalité, il précise la Majorité car si sa liste fait partie de la Municipalité, elle n'est pour autant pas associée à un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire signale tout de même que sur le Projet de Ville toutes les listes ont été associées.

Monsieur le Maire souhaite conclure ce débat en rappelant les objectifs et l'ambition qui restent ceux de la Majorité malgré les contraintes financières qui lui sont imposées :

« Le Projet de Ville en est le parfait symbole. En 2017, il prendra toute sa visibilité avec l'ouverture de l'Espace Communal Foch, l'achèvement des travaux de la nouvelle Salle des Fêtes et le démarrage de ceux de l'Hôtel de Ville. Nous maintenons aussi le haut niveau de Service qui nous caractérise : la Structure Multi Accueil, le CLEJ, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, la Ludothèque, la programmation culturelle, les actions de médiation sociale et de parentalité, ou encore le soutien au tissu économique local... Tout ceci, sans augmenter, cette année encore, les taux d'imposition, malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

Certains peuvent, légitimement, se demander comment parvenons-nous à résoudre cette équation de plus en plus complexe. C'est pourquoi je tiens à rappeler les efforts de gestion que nous appliquons depuis plusieurs années.

Tout d'abord la rationalisation de nos méthodes et de nos pratiques, afin de diminuer nos coûts de fonctionnement. Je prendrai pour exemple la mutualisation des achats avec d'autres Collectivités, la dématérialisation des pratiques, ou encore le non remplacement systématique des agents quittant la Collectivité (et je veux, là, remercier les efforts et le courage professionnel dont font preuve nos agents ; je sais que ce n'est pas si simple pour eux !)

Nous ciblons aussi nos efforts sur la recherche de subventions, particulièrement en matière d'investissements. Je ne parle pas ici de la simple transmission de dossiers de demandes, mais de l'ensemble des démarches effectuées, en amont, pour convaincre tous les partenaires potentiels de l'intérêt de nos projets. Un travail de présentation, de contact mais aussi de négociation, bien plus important et décisif que l'envoi du dossier en lui-même. Je tiens, à ce titre, à adresser mes remerciements à l'ensemble de nos partenaires financiers, au premier rang desquels l'Etat. En effet, si j'ai pu exprimer, à plusieurs reprises et à juste titre, mon regret quant à son désengagement en matière de dotations de fonctionnement, je n'oublie pas le partenariat précieux et durable tissé avec M. le Préfet de Meurthe et Moselle et ses Services en matière de soutien à nos projets d'investissement.

Pour autant, nous sommes aussi parfaitement conscients que tous les efforts entrepris trouveront leurs limites, dans les années futures, face à une raréfaction probablement continue des dotations aux Collectivités. En effet, si aucune mesure n'a été annoncée sur ce point au-delà de 2017, il est à craindre que la diminution des dotations poursuive sa lancée, quel que soit le résultat des futures élections nationales. Depuis plusieurs années, nous n'avons eu de cesse d'exprimer notre inquiétude quant à l'effet ciseau de nos finances et la difficulté croissante de constituer une épargne. Les efforts de gestion et la recherche d'économies ont, aujourd'hui, atteint leurs limites et les futures mesures gouvernementales, dont nous sommes totalement tributaires, pourraient bien bouleverser notre mode de fonctionnement et remettre en cause nos choix. Nous devons alors, bien malgré nous, les prendre en compte, en nous adaptant. »

Il remercie les Conseillers Municipaux de leur contribution au débat et, comme le précise le projet de délibération accompagnant le rapport, le met aux voix. En effet, Monsieur le Maire explique que les conseillers municipaux doivent se prononcer et donc voter sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Il donne lecture du texte : « *Le gouvernement vient de préciser l'application de cette nouvelle disposition. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal* ». Cela a été confirmé suite à une question au Ministre par un Député qui s'étonnait qu'on soit amené à voter sur le fait qu'il y ait bien eu un débat d'orientation budgétaire et la même réponse lui a été faite. « *Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport. La délibération fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote, dans les conditions du droit commun* ».

Monsieur LAVICKA n'appelle pas cela un débat et ne participera donc pas au vote.

Adopté à l'unanimité
Monsieur LAVICKA refuse de prendre part au vote.

N°4

CONTRAT « ENFANCE JEUNESSE »

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION 2016/2019 AVEC LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Contrat "Enfance et Jeunesse" (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,

- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Ville de Jarville-la-Malgrange a signé, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe et-Moselle, un premier Contrat Enfance Jeunesse en 2008 pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2011 puis un deuxième Contrat Enfance Jeunesse en 2012 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Afin de contribuer au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, la Ville de Jarville-la-Malgrange s'est engagée dans une démarche de renouvellement de ce contrat.

Préalablement à la définition des orientations pour ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse, l'ensemble des actions du CEJ 2013-2015 ont été évaluées. Cette évaluation a permis de définir les actions à renouveler, ces dernières restant éligibles au Contrat Enfance Jeunesse, et les nouveaux projets à mettre en œuvre.

Il convient donc de signer une nouvelle convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej), reprenant ces actions décrites dans l'annexe 1, qui prend effet au 1er janvier 2016 et se prolongera jusqu'au 31 décembre 2019.

Les éventuelles nouvelles actions seront ajoutées par voie d'avenant.

Le projet de convention est joint en annexe.

Sur avis favorable de la Commission « Enfance-Jeunesse-Parentalité » en date du 31 janvier 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

Madame DENIS tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce dossier et en particulier Mesdames JOURDAIN et JALLAIS qui, de par leurs nouvelles responsabilités en 2016, ont découvert ce dossier et qui se sont fortement investies pour son aboutissement.

Monsieur BAN indique que Madame DENIS parle de trois actions nouvelles. Or, dans le dossier, il y en a cinq.

Madame DENIS précise que ce sont des « complications » de la CAF : les actions antérieures sont celles qui étaient déjà dans les contrats des années antérieures. En fait il n'y en a que deux qui sont vraiment nouvelles par rapport aux précédents contrats, avant on parlait d'actions « stock ».

Adopté à l'unanimité

N°5

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE

Après la création de l'Espace Communal Foch et la transformation de la Salle des Fêtes, la Commune poursuit le développement de son Projet de Ville avec la rénovation de l'actuel Hôtel de Ville. Un projet très important pour la population, répondant à de nombreux enjeux :

Des enjeux de qualité de Service :

1. Respecter les exigences de qualité nécessaires à l'obtention du label Marianne afin d'améliorer **la qualité de service et l'attractivité de la Ville.**
2. Renforcer **la sécurité** en améliorant, notamment, la visibilité et l'accessibilité du service de Police Municipale.
3. Participer au **renouvellement urbain** et à **l'attractivité économique du territoire**

Des enjeux liés aux faiblesses du bâti actuel :

4. Mettre aux normes le bâtiment en matière d'**accessibilité.**
5. Garantir son **efficacité énergétique et limiter son impact environnemental.**

Des enjeux sociaux :

6. Favoriser **l'insertion.**

1. Accroître la qualité du Service Public (label Marianne)

L'Hôtel de Ville actuel ne permet pas de répondre aux exigences fixées pour l'obtention du label Marianne, ni même aux exigences normales de qualité des Services Publics que sont en droit d'attendre les usagers. Il constitue, à ce titre, la pierre d'achoppement de la démarche de certification, engagée en 2012. Le projet de fonctionnement du bâtiment sera donc calqué sur les exigences du label Marianne.

Cette certification, qui s'appuie sur un référentiel de 19 engagements de Service, constitue un enjeu fort pour la Collectivité en matière d'accueil et de relation avec les usagers des Services publics. Elle vise à renforcer les liens avec les habitants des quartiers, en offrant une qualité commune à tous les Services publics communaux en matière d'accueil physique et téléphonique, d'information et d'accès aux locaux.

Le nouvel Hôtel de Ville permettra de répondre à ces problématiques (meilleure accessibilité, confort accru, orientation facilitée, meilleure information des usagers) qui font la qualité d'un Service Public et participent à l'attractivité d'un territoire.

2. Renforcer la sécurité

Les actions de mixité sociale sont indissociables d'actions de prévention et de sécurité auxquelles participe, notamment, le Service de Police Municipale. De par ses compétences de proximité, le Service de Police Municipale participe à la cohésion du territoire. Implanté dans l'Hôtel de Ville, ce Service est aujourd'hui totalement inaccessible et invisible depuis l'espace public et la Ville entend lui redonner toute sa place, d'autant plus importante en période d'état d'urgence.

La nouvelle dimension d'accueil voulue par la labellisation du bâtiment produira des conséquences directes sur la sécurité du territoire. Avec un Service plus accessible, plus visible et mieux

sécurisé (plan Vigipirate, sas d'entrée sécurisé), les habitants des différents quartiers de la Ville pourront évoquer plus facilement, et en toute confiance, leurs difficultés, dont la nature impose la plus grande confidentialité.

Ce lieu d'échange renforcera le lien de proximité entre la Police Municipale et les habitants de tous horizons socio-professionnels, base indispensable au développement du « vivre ensemble ». Référente dans le cadre du Réseau Pluri-Professionnel en Santé Mentale du Grand Nancy, la responsable de la Police Municipale sera ainsi pleinement en mesure de jouer son rôle et d'appréhender l'ensemble des difficultés du territoire.

3. Renouvellement urbain et attractivité du territoire pour favoriser l'emploi

Grâce au premier Programme National de Renouvellement Urbain, la Ville de Jarville a amorcé un changement d'image, notamment sur le quartier de la Californie. Aujourd'hui, il est indispensable d'étendre cette dynamique à son Cœur de Ville, situé dans le quartier vécu, c'est-à-dire, tel que le définit le Contrat de Ville, en périphérie directe du quartier prioritaire de la Californie.

La Ville n'a pas été retenue dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Pour autant, loin de s'en faire une raison, la Municipalité s'est engagée dans une nouvelle démarche volontariste et ambitieuse de reconquête de son territoire à travers de grands projets d'investissements, fondant son Projet de Ville. La rénovation de l'Hôtel de Ville en est le fer de lance, par son objet même, par son coût, par sa symbolique et par son positionnement en centre-ville, rue de la République. Cette rue, qui constitue l'artère principale de la Ville représente, en effet, la vitrine de son renouvellement urbain et de son dynamisme commercial. Elle participe directement à son attractivité, vecteur de l'installation de nouveaux acteurs économiques et donc d'emploi.

En effet, depuis 2014, la Ville de Jarville-la-Malgrange soutient, à travers un nouveau Service en charge du Développement Economique, l'activité économique de son territoire par la création d'une nouvelle dynamique aux côtés des entreprises et des commerces, dans l'objectif d'amplifier son rayonnement, l'attractivité de son territoire et l'emploi. Ce nouveau Service Municipal, implanté au sein de l'Hôtel de Ville, entend faire bénéficier les habitants du lien évident entre le développement économique du territoire et l'emploi sur le plan local.

Au-delà des actions réalisées en partenariat avec les entreprises et les commerces existants, le Service Développement Economique a également pour mission d'aider les habitants souhaitant développer leur propre entreprise. Pour de nombreux habitants, la Commune représente le premier interlocuteur institutionnel, quel que soit le domaine d'intervention. Le Service Développement Economique agit ainsi comme un relais territorial auprès des principaux partenaires institutionnels (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Région, Grand Nancy...)

A l'instar du Service de Police Municipale, la réussite des actions entreprises doit naturellement s'accompagner des moyens matériels nécessaires, au premier titre desquels des bureaux dédiés, accessibles, visibles et permettant un parfait accueil des usagers, ce qui fait aujourd'hui défaut à l'Hôtel de Ville.

4. Respecter les exigences d'accessibilité

Pour répondre aux exigences d'accessibilité, le bâtiment actuel doit subir une profonde restructuration. En effet, de par sa conception originelle (construction du XIXe siècle), il est, aujourd'hui, totalement inadapté à ses fonctions. Il constitue, pour autant, un symbole fort de la Commune par sa position en entrée de Ville, sa qualité architecturale et son Histoire. Le choix a donc été fait de conserver l'enveloppe extérieure de ce bâtiment et de l'entourer de trois extensions, pour une organisation intérieure entièrement repensée, offrant aux usagers et aux agents municipaux, des conditions optimales d'accessibilité.

Les aménagements comprendront la création d'un vaste hall d'accueil favorisant l'orientation des usagers et la compréhension des espaces, la création d'une nouvelle Salle des Mariages accessible de pied en rez-de-chaussée, en remplacement de l'actuelle située au premier étage sans ascenseur, et l'installation des principaux Services à la population en rez-de-chaussée (Etat-civil, Services Urbains, Police Municipale, qui disposera également d'une entrée directe depuis l'extérieur). Les espaces extérieurs seront également réaménagés avec l'installation d'une rampe d'accès et des places de stationnement réservées aux personnes handicapées. L'aménagement des espaces intérieurs répondra à toutes les normes en vigueur en matière d'accessibilité (taille des ouvertures de portes, ascenseur, rayon de circulation des fauteuils roulants, sanitaires pour personnes handicapées, etc.)

5. Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et limiter son impact environnemental

L'efficacité énergétique du bâtiment est actuellement très faible. Le diagnostic thermique effectué en 2011 souligne deux points importants. D'une part la faible efficacité énergétique de la structure du bâti, les murs extérieurs constituant les principales sources de déperditions énergétiques (40 %). D'autre part le coût important des aménagements nécessaires au bâtiment actuel et la faiblesse des retours sur investissement. Ces éléments ont donc conduit à repenser entièrement le bâtiment actuel. La qualité environnementale du projet s'articulera autour de cinq thématiques principales :

- La relation du bâtiment avec son environnement immédiat (accès en mode de déplacement doux, toitures terrasses végétalisées afin d'améliorer la biodiversité du milieu urbain...)
- La gestion de l'énergie (isolation complète intérieure ou extérieure, menuiseries double vitrage argon, façade Sud largement vitrée, traitement de l'étanchéité à l'air, ventilation double flux, chaudière à condensation...)
- La gestion de l'eau (robinetterie temporisée, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage et l'entretien des sols, espaces verts à l'Est de la parcelle...)
- Le confort et la santé des usagers (confort hygrothermique, protection solaire extérieure, maximisation de l'éclairage naturel, matériaux faiblement émissifs en composés organiques volatiles...)
- Chantier à faible impact environnemental (limitation des nuisances en définissant des plages horaires de chantiers, définition d'aires de stockage et de livraison, réduction des substances rejetées, valorisation des déchets à hauteur de 50 %...)

6. Favoriser l'insertion

En partenariat avec la Maison de l'Emploi, partenaire privilégié des Communes dans leurs démarches en faveur de l'insertion, la Commune ajoutera des clauses d'insertion dans les lots constituant le marché de travaux de l'Hôtel de Ville. Ces clauses obligeront les entreprises retenues à employer des personnes en insertion professionnelle, à hauteur d'un nombre d'heures calculé selon le domaine de compétence de l'entreprise et le montant du lot attribué.

Afin de faciliter cette démarche, la Maison de l'Emploi accompagnera les entreprises dans la recherche de demandeurs d'emploi susceptibles de remplir les conditions nécessaires et s'assurera du respect des clauses sur la durée du marché.

Les enjeux liés à ce projet sont donc multiples. Ils s'expliquent par l'importance que représente l'Hôtel de Ville dans une Commune. Ce projet, déjà soutenu financièrement au titre de la Dotation Politique de la Ville, est estimé à 3 800 000 € TTC.

Sur avis favorable de la Commission « Cadre de Vie » en date du 2 février 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE : le projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville.

- SOLLICITE** : auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, d'un montant de 250 000 €.
- SOLLICITE** : auprès de l'Etat, une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017, d'un montant de 400 000 €.
- SOLLICITE** : auprès de l'Etat, une subvention au titre Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, d'un montant de 400 000 €.
- SOLLICITE** : auprès du Département de Meurthe et Moselle, une subvention au titre de la Dotation pour les Territoires Solidaires, d'un montant de 350 000 €.
- S'ENGAGER** : à assurer le financement complémentaire et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien.
- AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se référant à ce projet.

Monsieur MANGIN précise, comme indiqué en Commission Municipale, que sa liste s'abstiendra sur ce projet ; elle ne votera pas contre car c'est une demande de subvention mais elle s'abstiendra car elle n'est pas d'accord avec l'ensemble du projet présenté.

Adopté à la majorité par :

24 voix pour

03 abstentions (M. MANGIN, Mme WUCHER, M. MATHERON, excusé et représenté par M. MANGIN)

Séance levée à 22 h 10

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Vanessa MATTON



LE MAIRE



Jean-Pierre HURPEAU